



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS -

Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 28 février 2019 et :

- ▶▶ approuvé l'affectation du résultat du budget assainissement 2018 comme suit :

AFFECTATION	
1) Affectation en Réserve au 1068 en investissement	26 334.60 €
2) Report en fonctionnement R 002	171 491.08 €

- ▶▶ approuvé l'affectation du résultat du budget communal 2018 comme suit :

AFFECTATION	
1) Affectation en réserves 1068 en investissement	685 146.66 €
2) Report en fonctionnement R 002	570 173.12 €

- ▶▶ approuvé la section de fonctionnement du budget assainissement 2019 à 231 091.08 € et la section d'investissement à 261 778.46 €.
- ▶▶ approuvé la section de fonctionnement du budget Lotissement les Fontaines 2019 à 234 063.48 € en dépenses et 283 943.99 en recettes et la section d'investissement à 148 486.61 €.
- ▶▶ approuvé la section de fonctionnement du budget primitif communal 2019, à 2 134 046.12 euros et la section d'investissement 2 776 149.18 euros.
Les principaux projets d'investissement pour 2019 sont : la continuité de l'extension et de l'aménagement du restaurant scolaire ; l'aménagement de l'atelier municipal et des locaux associatifs - bâtiment rue René Couzinet ; la Salle les Noyers : aménagement d'un SAS ; la Mairie : travaux rénovation thermique ; l'Espace du Cottage – carrelage cuisine ; l'Aménagement des jardins rue de la Prée ; Programme voirie : liaison piétonne la Garmitière/la Brenauderie, enrobés sur trottoirs, routes de la Couaire, la Riolière, la Brenetière,....

- ▶▶ décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019, qui sont :

Taxe d'habitation	20.87 %
Foncier bâti	11.23 %
Foncier non bâti	37.78 %

- ▶▶ adopté le versement de la somme de 93 024 euros au contrat d'association à l'école privée
Considérant le forfait moyen d'un élève calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école publique égal à la somme de 608 € et le nombre d'enfants domiciliés dans la commune et fréquentant l'école privée à la rentrée scolaire 2018/2019.

- ▶▶ approuvé les termes de la convention afin de mettre en place l'éco-pâturage sur la commune sur les sites : bassin d'orage du lotissement les Sources et bassin d'orage Chemin de la Turquie. La convention est conclue pour une durée de 5 ans. La contribution financière annuelle sera de 1.991.20 euros H.T. pour les deux bassins. La commune versera, au départ, la somme de 5.996.40 euros H.T. pour l'investissement des deux parcs éco-pâturage et les cabanes.
- ▶▶ décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2019, affecté aux espaces verts.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 4 avril 2019
Le Maire,
Signé Daniel MENANTEAU